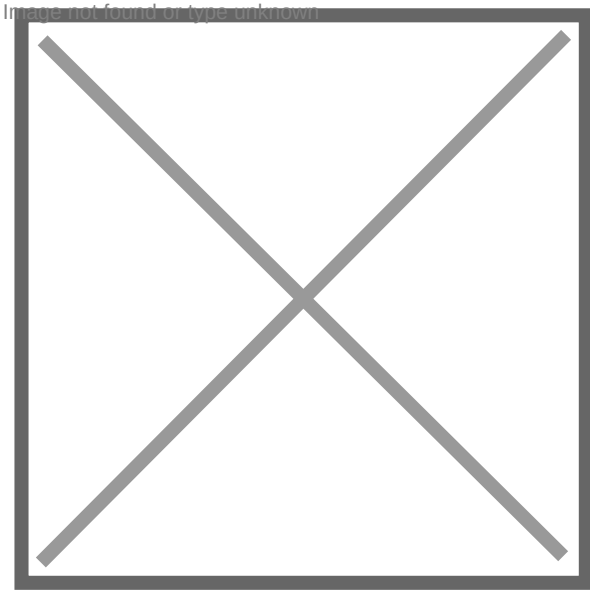




Blame parce que je n'ai pas donné un traitement qui n'était pas p

Par **fofie424**, le **19/03/2010** à **17:59**

Bonjour, je suis infirmière en centre hospitalier on m'accuse de faute professionnelle car je n'ai pas donné de traitements alors que ce n'était pas prescrits on me dit que j'aurais du appeler le médecin de garde et malheureuse ce que je n'ai pas fait et le patient a fait une crise d'épilepsie le lendemain matin et je vais avoir un blâmé et je dois voir la drh et vont prendre une décision concernant mon avenir dans l'entreprise je voudrais savoir si je suis seule à être responsable et si ils peuvent me blâmer comme ça et me renvoyer merci

Par **Allex**, le **23/03/2010** à **18:51**

Bonjour,

[fluo]vous agissez sous la responsabilité d'un médecin prescripteur[/fluo]. Le médecin prescrit et vous, vous devez mettre en œuvre ses prescriptions.

Si vous n'avez reçu aucun ordre de prescription, il ne vous appartenait de prescrire; cette prérogative ne fait pas partie de vos missions en tant qu'infirmière.

On ne peut donc pas vous reprocher de ne pas avoir prescrit de traitement si aucun médecin ne vous a demandé de le faire.

Cependant, si vous n'avez pas appelé de médecin alors que l'état du patient laissait présager cette crise, cela a entraîné pour le patient une perte de chances.

Demandez des explications au médecin prescripteur: comment auriez-vous pu mettre en

œuvre un traitement qu'il n'a pas prescrit et qu'il était seul à pouvoir prescrire ?

D'un autre côté, avez-vous été assez diligente quand à l'état de santé du patient ? vous êtes vous aperçu de la nécessité d'un traitement alors que rien n'avait été prescrit ?